

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION A DOMICILE



« Le mieux-être chez soi »

HISTORIQUE

1957

– Création du premier établissement d'hospitalisation à domicile en France.

1991

– Loi reconnaissant l'H.A.D. comme une alternative à part entière à l'hospitalisation traditionnelle.

2006

– Création d'une unité d'hospitalisation à domicile de 15 lits à **CHATEAUROUX**.
– Création d'une unité d'hospitalisation à domicile de 5 lits à **CHATILLON sur INDRE**.

2007

– Publication des textes autorisant les établissements d'H.A.D. à intervenir en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.).

2008

– Création d'une unité d'hospitalisation à domicile de 5 lits au **BLANC**.

- **L'hospitalisation à domicile (H.A.D.)** est une structure de soins alternative à l'hospitalisation qui permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin traitant et hospitalier et tous les professionnels paramédicaux et sociaux (infirmière, kinésithérapeute, psychologue, orthophoniste, assistante sociale, ergothérapeute...).
- Elle concerne les patients atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables, permettant ainsi d'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation en service de soins aigus ou de soins de suite et de réadaptation.
- L'ensemble des soins est coordonné sous la responsabilité du médecin traitant. Cela nécessite néanmoins dans la grande majorité des cas l'implication de la famille ou de l'entourage.



PRÉSENTATION DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION A DOMICILE



« L'hospitalisation à domicile »

- Les unités d'**hospitalisation à domicile** sont généralistes. Néanmoins, les unités peuvent prendre en charge des activités particulières comme l'obstétrique, les soins palliatifs, les soins vasculaires lourds. Pour cela elles ont recours aux expertises, compétences et matériel nécessaire pour assurer la meilleure prise en charge.
- L'**hospitalisation à domicile** est un mode de prise en charge qui se différencie d'autres modes de soins à domicile tels que les soins infirmiers à domicile, le maintien à domicile des personnes âgées, les services à la personne ou encore les prestations de matériel médical : ces activités n'ont pas la même vocation, et ne peuvent accueillir des malades aussi lourdement atteints.

- L'**hospitalisation à domicile** constitue une offre de soins totalement financée par les organismes d'assurance maladie. Tous les actes et prestations délivrés au cours de l'hospitalisation à domicile du patient sont pris en charge.

Ce tarif journalier comprend tous les frais liés notamment :

- au paiement des honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux,
- à la fourniture de médicaments,
- à la mise à disposition de matériels médicaux,
- à la prise en charge des examens complémentaires (imagerie, biologie, consultations spécialisées...),
- aux transports sanitaires prescrits dans le cadre de l'H.A.D.

- Toutefois, l'H.A.D. s'inscrit dans un processus de soins évolutif, la prise en charge par d'autres intervenants (professionnels libéraux, S.S.I.A.D....) intervient dès lors que l'état du patient le permet. A contrario, si l'état du patient devient incompatible avec un maintien au domicile ou si l'environnement familial ne peut plus assurer son accompagnement, une orientation vers un établissement hospitalier est engagée.

Le fonctionnement des unités d'H.A.D. est soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers privés et publics : accréditation, sécurité et qualité des soins, lutte contre les infections nosocomiales...

CH CHATEAUROUX
centre hospitalier

HOPITAL LOCAL
DE CHATILLON/INDRE
13, avenue de Verdun
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
(Tél.) 02 54 02 33 33

CENTRE HOSPITALIER
DU BLANC
33, rue Saint-Lazare
36300 LE BLANC
(Tél.) 02 54 28 28 28

CENTRE HOSPITALIER
DE CHATEAUROUX
216, avenue de Verdun - B.P. 585
36019 CHATEAUROUX CEDEX
(Tél.) 02 54 29 60 00